

16. Ressources Humaines – Personnel – Suppression d'un poste vacant d'assistante administrative à temps non complet et création d'un poste d'assistante de direction sur le grade d'Adjoint Administratif à temps complet – Délibération.

Délibération 2022-10-10-062

Rapport

Rapporteur	M. BOUTET
Nombre de conseillers en exercice	84
Nombre de conseillers présents	60
Nombre de pouvoirs	10
Nombre de votants	70

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Jean-Jacques BOUTET, Vice-Président en charge des Ressources Humaines et du Dialogue Social, qui indique au Conseil Communautaire qu'un poste actuellement vacant sur le grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe d'une quotité horaire de 7/35^{ème} doit être supprimé afin de créer un poste d'assistante de direction à 35/35^{ème} sur le grade d'adjoint administratif.

Cette modification va permettre d'opérer une mutation en interne et de palier au besoin à temps complet du service. Depuis plusieurs mois, le surcroît de travail de l'assistante de direction et son état de santé ne lui permettent plus d'occuper ce poste. Des missions allégées vont lui être confiées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 83-624 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois à temps non complet,

Vu l'avis favorable du Comité Technique,

Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser :

- La suppression du grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet (7/35è)
- La création du poste d'assistante de direction sur le grade d'adjoint administratif à temps complet (35/35è)
- Son Président à signer, dans les conditions décrites ci-dessus, tous les actes administratifs nécessaires à la nomination et aux modifications du poste.

Nombre de votants	70
Votes pour	70
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté,

Le secrétaire de séance



Eric HERBET



Christian POISSANT